



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	8
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 087 P

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024 – A L'ASSOCIATION

Amicale de Saint Marc à Loubaud

Séance du 18 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

Par délibération N°2017-046, la Communauté de Communes a mis en place un règlement et une charte pour l'attribution et le versement de subventions aux associations sportives.

Par délibération N°2017-097, la Communauté de Communes a mis en place un règlement intérieur pour l'attribution et le versement de subventions aux associations culturelles.

Dans le cadre de ces règlements d'attribution, plusieurs associations ont sollicité la Communauté de Communes en vue de l'octroi d'une aide financière. Les associations

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-023-200044014-20240918-087_P-AR

demandeuses ont respecté les pièces nécessaires à l'instruction des demandes.

La Communauté Creuse Grand Sud a voté un budget de subventions dit « vie associative » regroupant les domaines de la Culture et du Sport, à hauteur de 20 000 €.

Dans le cadre de ces règlements et de cette enveloppe, sur proposition des deux commissions Culture et Sports, qui se sont réunies le 10 septembre 2024

POUR : 41 (Jean-Luc LEGER ne prend pas part au vote)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Adopté à La majorité

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

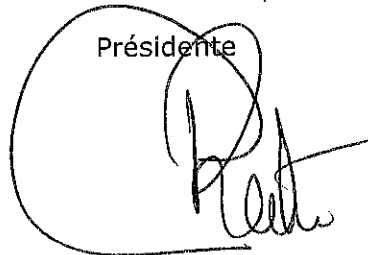
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 350 € à l'association Amicale de Saint Marc à Loubaud au titre de l'exercice 2024
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Bertin', written over a large, faint circular stamp or watermark.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-023-200044014-20240918-087_P-AR